

« L'enseignement supérieur colonial ». Un état des lieux

“Colonial Higher Education”. An Overview

« Die koloniale Hochschulbildung ». Zustandsbeschreibung

“La enseñanza superior colonial”. Un estado de la situación

Pierre Singaravélou



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/1942>

DOI : [10.4000/histoire-education.1942](https://doi.org/10.4000/histoire-education.1942)

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2009

Pagination : 71-92

ISBN : 978-2-7342-1151-8

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Pierre Singaravélou, « « L'enseignement supérieur colonial ». Un état des lieux », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 122 | 2009, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/1942> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.1942>

© Tous droits réservés

« L'enseignement supérieur colonial »

Un état des lieux

Pierre SINGARAVÉLOU

Sous la Troisième et la Quatrième Républiques, l'enseignement supérieur constitue un laboratoire unique d'observation des relations entre les élites et le fait colonial, et d'analyse des conditions de production et de circulation des savoirs coloniaux.

Dans les années 1880-1900, la conjonction entre le développement de l'enseignement supérieur et la relance de l'expansion coloniale se traduit par la création de « l'enseignement supérieur colonial ». Cette catégorie utilisée par les universitaires de la Troisième République désigne l'ensemble des cours dits coloniaux des universités et grandes écoles françaises¹. Au moment où les sciences sociales et les sciences appliquées s'institutionnalisent dans l'enseignement supérieur, de nouvelles disciplines, les « sciences coloniales » – histoire et géographie coloniales, législation et économie coloniales, psychologie coloniale, agronomie coloniale, médecine coloniale, ethnologie – sont dispensées dans la plupart des établissements français sous la III^e et la IV^e République².

1 Edmond Gain, « Les universités et l'enseignement colonial », *Quinzaine coloniale*, 10 décembre 1902 ; Édouard Heckel, Cyprien Mandine, *L'Enseignement colonial en France et à l'étranger*, Marseille, Barlatier, 1907 ; Georges Hardy, « Notre enseignement devant le fait colonial », *L'Éducation*, octobre 1932 ; M. Alfossa, « L'enseignement supérieur colonial », *L'Afrique française*, Paris, août 1935, p. 455-458.

2 Pierre Singaravéλου, *Professer l'Empire. Les sciences coloniales en France sous la III^e République*, Paris, PUF, 2009. Sont concernés les facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine, les grandes écoles d'ingénieurs, le Collège de France, l'École pratique des hautes études, l'École libre des sciences politiques puis l'IEP de Paris, l'École coloniale puis l'École nationale de la France d'Outre-Mer, le Collège libre des sciences sociales, l'École des langues orientales, l'École normale Jules-Ferry, l'École des hautes études commerciales, l'École supérieure de commerce de Paris, ainsi que les dix principales écoles de commerce de province.

Parallèlement, s'est développé, timidement, un enseignement supérieur dans les colonies. Les colonisateurs ont d'abord ouvert des écoles de médecine et des écoles normales, puis de véritables centres universitaires à Alger, Hanoi, Tunis et Dakar. Les administrations coloniales ont, en outre, favorisé la création de nombreux instituts afin d'encourager les universitaires métropolitains à effectuer des recherches *in situ*.

L'étude de cet « enseignement supérieur colonial » peut éclairer d'un jour nouveau à la fois l'histoire de l'enseignement supérieur et celle des savoirs coloniaux. Impliquant, par définition, une approche comparative entre disciplines et entre institutions, elle permet de contourner les effets de sources induits par la « segmentation verticale » de l'enseignement supérieur français en différentes facultés³. De plus, elle suppose le déplacement du regard traditionnel des historiens – longtemps accaparés par l'histoire des chaires – vers l'histoire des cours libres et complémentaires, des enseignements optionnels, des sections spéciales, et nous invite à saisir, si besoin est, la dimension coloniale des enseignements généraux. En outre, l'étude conjointe de « l'enseignement supérieur colonial » métropolitain et de l'enseignement supérieur dans les colonies permet de mieux appréhender la question de la formation des élites coloniales, françaises et autochtones, et celle de l'éventuelle complémentarité, continuité ou discontinuité, entre la métropole et ses colonies.

D'autre part, l'institutionnalisation des sciences sociales est devenue, depuis quelques années, un objet de recherche privilégié par les historiens du fait colonial. Ces nouveaux travaux associent l'étude sociologique des savants coloniaux et l'histoire intellectuelle des savoirs impériaux ; ils contextualisent et historicisent l'analyse essentialiste du discours colonial promue par les *Post-Colonial Studies*, qui procèdent elles-mêmes d'une réflexion sur les relations entre savoir et pouvoir colonial. L'étude de l'enseignement supérieur colonial fait ainsi confluer histoire de l'éducation et histoire de la colonisation. Quel bilan peut-on tirer des travaux accomplis et quelles perspectives ouvre-t-il ?

3 Emmanuelle Picard, « Séance introductive », séminaire sur l'histoire de l'enseignement supérieur en France, Service d'histoire de l'éducation, INRP, 14 février 2006.

I – La lente émergence d'un objet non identifié : « l'enseignement supérieur colonial » en France métropolitaine

Jusqu'aux années 1990, les relations entre le champ universitaire et le monde colonial n'ont pas suscité l'intérêt des historiens français de l'enseignement supérieur, qui ont sous-estimé, voire édulcoré la dimension coloniale des disciplines et institutions étudiées⁴. En revanche, dès la décolonisation, des chercheurs nord-américains spécialistes de l'Empire français ou de l'histoire des sciences se sont intéressés à l'histoire institutionnelle de ces enseignements atypiques.

1 – De l'historiographie nord-américaine à la sociologie française : la construction d'un nouvel objet de recherche (années 1960-1980)

À la fin des années 1960, William B. Cohen étudie l'École coloniale, qui a formé les administrateurs à partir de 1889, puis les magistrats coloniaux à partir de 1905. Dans cet ouvrage pionnier, il restitue le rôle fondamental de cette institution, première école nationale d'administration, dans la formation des élites coloniales et la formulation de la politique impériale française⁵. Quelques années plus tard, John F. Laffey, théoricien de « l'impérialisme municipal », analyse l'enseignement colonial à Lyon et inaugure une série de travaux à l'échelle des différentes régions françaises⁶. Enfin, dans la première synthèse sur la naissance des universités françaises à la fin du XIX^e siècle, George Weisz ouvre des pistes prometteuses sur l'« enseignement colonial » sous la Troisième République ; toutefois, en concluant hâtivement à l'échec de ces formations, il a indirectement contribué à l'oubli de l'enseignement supérieur colonial⁷.

4 Marc Meuleau, *H.E.C. 100 : 1881-1981 : histoire d'une grande école*, Jouy-en-Josas, HEC, 1981 ; Philippe Maffre, *Les Origines de l'enseignement commercial supérieur en France au XIX^e siècle*, thèse de doctorat sous la direction de Jean Bouvier, université Paris 1, 1983 ; Marc Malherbe, *La Faculté de droit de Bordeaux, 1870-1970*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1996 ; Alfred Renouard, *Histoire de l'École supérieure de commerce de Paris*, Paris, Raymond Castells, 1999 ; Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste ou le riche : l'enseignement de l'économie politique en France (1815-1950)*, Paris, La Documentation française, 2004.

5 William B. Cohen, « The Lure of Empire: Why Frenchmen Entered the Colonial Service », *Journal of Contemporary History*, vol. 4, n° 1, Jan. 1969, p. 103-116 ; W. B. Cohen, *Rulers of Empire. The French Colonial Service in Africa*, Stanford, Hoover Institution Press, 1971, trad. fr. *Empereurs sans sceptre. Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale*, Paris, Berger-Levrault, 1973.

6 John F. Laffey, « Education for Empire in Lyon during the Third Republic », *History of Education Quarterly*, 15, 1975, p. 169-184.

7 George Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

Parallèlement, l'essor de l'histoire sociale de l'enseignement supérieur, à la suite de l'*Homo academicus* de Pierre Bourdieu et des premières études de Victor Karady, fait émerger de nouveaux objets, tels la « science coloniale » ou l'ethnologie universitaire⁸. Christophe Charle, qui développe l'analyse structurale du champ universitaire français sous la Troisième République en adoptant une méthode sociologique et comparative, montre que l'enseignement colonial est introduit très tôt à l'Université de Paris : « à la faculté des lettres, seules les administrations coloniales ou les pays étrangers encouragent leur domaine d'études par des créations *ex nihilo* »⁹. En effet, la faculté des lettres favorise les enseignements de géographie et d'histoire coloniales, tandis qu'à la faculté de droit, trois des sept chaires créées sur intervention politique entre 1890 et 1920 sont consacrées à « la législation et l'économie coloniales ». En outre, les études prosopographiques de Christophe Charle ont montré que des universitaires dotés de titres académiques prestigieux ont pu, à un moment donné de leur carrière, professer une ou plusieurs « sciences coloniales »¹⁰.

Ces travaux précurseurs se sont focalisés sur la biographie collective des universitaires, les modes de financement, la demande sociale et politique : ils

-
- 8 Victor Karady, « L'expansion universitaire et l'évolution des inégalités devant la carrière d'enseignant au début de la III^e République », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n° 4, oct.-déc. 1973, p. 443-470 ; Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la production sociologique : sociologie coloniale et décolonisation de la sociologie » in *Le Mal de voir : ethnologie et orientalisme, politique et épistémologie, critique et autocritique*. Contributions aux colloques Orientalisme, africanisme, américanisme, 9-11 mai 1974, et Ethnologie et politique au Maghreb, 5 juin 1975, [Paris], Union générale d'édition, 1976, p. 416-427 ; P. Bourdieu, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, 1976, p. 88-104 ; V. Karady, « Durkheim, les sciences sociales et l'Université : bilan d'un semi-échec », *Revue française de sociologie*, vol. 17, n° 2, avril-juin 1976, p. 267-311 ; V. Karady, « Le problème de la légitimité dans l'organisation historique de l'ethnologie française », *Revue française de sociologie*, vol. 23, n° 1, janv.-mars 1982, p. 17-35 ; P. Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984 ; P. Bourdieu, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- 9 Christophe Charle, « L'espace universitaire parisien à la fin du XIX^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 47/48, 1983, p. 77-89 ; C. Charle, *Intellectuels et élites en France, 1880-1900*, thèse de doctorat ès lettres, université Paris 1, 1987 ; C. Charle, *Naissance des « intellectuels » (1880-1900)*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.
- 10 Christophe Charle, Régine Ferré (dir.), *Le Personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CNRS/IHMC, 1985 ; C. Charle, *Les Professeurs de la Faculté des lettres de Paris, dictionnaire biographique*, vol. 1 : 1809-1908, Paris, INRP/Éditions du CNRS, 1985 ; C. Charle, *Les Professeurs de la Faculté des lettres de Paris, dictionnaire biographique*, vol. 2 : 1909-1939, Paris, INRP/Éditions du CNRS, 1986 ; Christophe Charle, Eva Telkès, *Les Professeurs du Collège de France, dictionnaire biographique (1901-1939)*, Paris, INRP/Éditions du CNRS, 1988 ; C. Charle, « La toge ou la robe ? Les professeurs de la Faculté de droit de Paris à la Belle époque », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 7, 1988, p. 167-175 ; C. Charle, E. Telkès, *Les Professeurs de la Faculté des sciences de Paris. Dictionnaire biographique (1901-1939)*, Paris, INRP/Éditions du CNRS, 1989.

ont ouvert la voie à une histoire sociale et institutionnelle de l'enseignement supérieur colonial. Parallèlement, plusieurs études se sont intéressées aux « étudiants coloniaux », qui furent peu nombreux dans les universités métropolitaines mais jouèrent souvent un rôle politique décisif¹¹.

2 – Des écoles pour l'Empire :

l'essor de l'approche monographique (années 1990)

À partir des années 1990, de nouvelles monographies, inspirées par l'histoire sociale, renouvellent notre regard sur l'enseignement supérieur colonial. Armelle Enders approfondit l'analyse de l'École coloniale, tandis que la continuité entre « Colo » et l'Institut international d'administration publique est soulignée par de nouveaux travaux¹² ; cependant, une grande partie des fonds concernant l'École coloniale/École nationale de la France d'outre-mer (ENFOM) au Centre des archives d'outre-mer – notamment les dossiers des professeurs et les mémoires des étudiants – demeure inexploitée. D'autre part, la perspective du bicentenaire de l'Institut national des langues et civilisations orientales suscite la réalisation d'une enquête collective qui révèle les liens entre la fondation des chaires et l'expansion coloniale, ainsi que le rôle des répétiteurs « indigènes »¹³. Toutefois, les archives des Langues'O, conservées par l'institution elle-même, recèlent aussi de nombreuses sources inexploitées et mériteraient une étude systématique qui fait défaut à l'histoire de l'orientalisme universitaire. Et certaines institutions restent méconnues, telles le Collège libre des sciences sociales, qui accueille à partir de 1895 de nombreux cours coloniaux¹⁴, et l'école normale

11 Charles-Robert Ageron, « L'association des étudiants musulmans en France entre-deux-guerres », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 1983, p. 26-27 ; Guy Pervillé, *Les Étudiants algériens de l'Université française (1880-1962)*, Paris, CNRS, 1984, p. 29-30 ; Jean-François Sirinelli, « Deux étudiants "coloniaux" à Paris à l'aube des années trente », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 18, avril-juin 1988, p. 77-87.

12 Armelle Enders, « L'École nationale de la France d'outre-mer et la formation des administrateurs coloniaux », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 40, 2, 1993, p. 272-288 ; Béatrice Grand, *Le 2 avenue de l'Observatoire, de l'École cambodgienne à l'Institut international d'administration publique*, Paris, La Documentation française, 1996.

13 Pierre Labrousse, *Deux siècles d'histoire de l'École des langues orientales, Langues'O, 1795-1995*, Paris, Hervas, 1995.

14 Catherine Bruant, « Le Collège libre des sciences sociales, une université parallèle qui traverse le XX^e siècle » et « Index biographique des dirigeants du Collège des sciences sociales (1895-1940) », *Les Études sociales*, n° 146, 2^e semestre 2007, p. 3-80.

Jules-Ferry, fondée par la Mission laïque en 1902, qui forme les futurs instituteurs coloniaux¹⁵.

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, l'institutionnalisation de l'enseignement colonial a donné lieu à plusieurs monographies. Le Jardin colonial de Nogent (1899), devenu l'École nationale supérieure d'agriculture tropicale, a fait l'objet d'une étude spécifique¹⁶. Les recherches sur le Muséum national d'histoire naturelle ont fait connaître les chaires créées par le ministère des Colonies : « Pêches et productions coloniales d'origine animale » (1920), « Productions coloniales d'origine végétale » (1929) et « Entomologie agricole coloniale » (1942)¹⁷. Plusieurs travaux ont été consacrés à la formation des médecins et des pharmaciens coloniaux, notamment à l'École principale du service de santé de la Marine et des Colonies, inaugurée à Bordeaux en 1890¹⁸. Certaines écoles d'ingénieurs ont créé des filières coloniales, à l'instar de l'École spéciale des travaux publics (1898), qui offre une spécialisation coloniale à partir de 1903¹⁹.

Il reste à étudier l'enseignement colonial dans les facultés des sciences de Paris (géologie, botanique), Nancy (géologie²⁰, foresterie), Montpellier (botanique), dans les facultés de médecine (parasitologie coloniale) et à l'Institut de médecine vétérinaire exotique d'Alfort. De même, l'institutionnalisation de la

15 André Thévenin, *La Mission laïque française à travers son histoire 1902-2002*, Paris, Éditions de la Mission laïque française, 2002. Les archives de cette école normale ont été versées en 1971 au fonds des associations des Archives nationales, et les dossiers d'élèves sont conservés au siège de la Mission laïque à Paris.

16 Christophe Bonneuil, Mina Kleiche, *Du jardin d'essais colonial à la station expérimentale (1880-1930) : éléments pour une histoire du CIRAD*, Paris, CIRAD, 1993.

17 Claude Blanckaert et al. (dir.), *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, MNHN, 1997, coll. « Archives » ; C. Bonneuil, « Le Muséum national d'histoire naturelle et l'expansion coloniale de la Troisième République (1870-1914) », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, n° 322-323, 1^{er} semestre 1999, p. 143-169 ; Philippe Jaussaud, Édouard-Raoul Brygoo, *Du Jardin au Muséum en 516 biographies*, Paris, MNHN, 2004, coll. « Archives ».

18 Pierre Pluchon (dir.), *Histoire des médecins et pharmaciens de marine et des colonies*, Toulouse, Privat, 1985 ; Jean-Pierre Kernéis, « L'École de médecine navale de Brest de 1850 à 1890 », in Jean Pecker, Jean-Loup Avril, Jean Faivre, *La Santé en Bretagne des origines à nos jours*, Paris, Hervas, 1992 ; Yves Le Gallo, « L'École de médecine navale de Brest pendant la première moitié du XIX^e siècle », *ibid.*

19 Hélène Vacher, « Les figures de l'ingénieur colonial à la fin du XIX^e siècle : la formation de la société française des ingénieurs coloniaux de l'École spéciale des travaux publics », *Le Mouvement social*, n° 189, oct.-déc. 1999, p. 47-65 ; Éric Gobe (dir.), *L'Ingénieur moderne au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris/[Tunis], Maisonneuve et Larose/Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2004 ; Pierre Merlin, Odile Merlin, *Ingénieur en Afrique, 1938-1961*, Paris, Karthala, 2005.

20 Yamina Bettahar, « Entre science et industrie, le rôle de la géologie et l'action des ingénieurs géologues prospecteurs coloniaux au Maghreb » in Laurent Rollet, Marie-Jeanne Choffel-Mailfert (dir.), *Aux origines d'un pôle scientifique : faculté des sciences et écoles d'ingénieurs à Nancy du Second Empire aux années 1960*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2007.

missiologie pourrait faire l'objet de recherches susceptibles de s'inscrire dans le cadre d'une analyse comparative inter-impériale et interconfessionnelle : dans l'entre-deux-guerres, des chaires dédiées à cette spécialité sont fondées dans les instituts catholiques et les facultés de théologie protestante, et des diplômes de missiologie sont délivrés afin d'accréditer les titulaires auprès des administrations coloniales. De telles études permettraient de mesurer la part des « cours coloniaux » dans les enseignements généralistes. Ainsi, de nouveaux travaux pourraient compléter les études sur la formation des officiers coloniaux²¹ : un sondage dans les archives du Service historique de la défense à Vincennes nous apprend que, dans les années 1920, la « géographie militaire des colonies » représentait entre un tiers et un cinquième de l'enseignement géographique respectivement à Saint-Cyr et à l'École Polytechnique.

Enfin, plus récemment, des recherches ont porté sur la création, dès la fin du XIX^e siècle, de filières de formation coloniale dans les grandes villes françaises, notamment dans les instituts coloniaux²². Claude Malon a étudié la création de l'École pratique coloniale du Havre (1908) et ses liens avec les milieux économique et politique locaux : cette école a préparé plusieurs centaines de techniciens aux carrières dans les sociétés coloniales (Société commerciale de l'ouest africain, Compagnie française de l'Afrique occidentale, Compagnie française du Haut et Bas-Congo)²³ ; dans l'entre-deux-guerres, Le Havre s'est doté d'un Institut colonial (1929), d'une classe préparatoire (1932) à l'École coloniale de Paris et d'un Institut de sociologie économique et de psychologie des peuples (1937). De même, Jean-François Klein a analysé avec précision les interactions entre l'univers académique, les réseaux missionnaires et les milieux d'affaires à Lyon²⁴ : à la fin du XIX^e siècle, la ville accueille successi-

21 John Munholland, *The Emergence of Colonial Military in France, 1880-1905*, Ph. D., Princeton University, 1964 ; Jacques Frémeaux, « Le cours de formation des officiers des affaires indigènes d'Algérie entre les deux guerres : une source de l'histoire des AI », *Les Cahiers de Montpellier*, n° 7, 1983 ; J. Frémeaux, « Les Polytechniciens et l'Afrique : repères pour une recherche » in Bruno Belhoste et al. (dir.), *La France des X, deux siècles d'histoire*, Paris, Économica, 1995.

22 Sébastien Surles, *L'École coloniale de Lyon (1899-1947)*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Régis Ladous, université Lyon III, 1994 ; Laurent Morando, « L'enseignement colonial en province (1899-1940) : "impérialisme municipal" ou réussites locales ? », *Outre-mers, revue d'histoire*, 2004-1, p. 273-294 ; L. Morando, *Les Instituts coloniaux et l'Afrique, 1893-1940. Ambitions nationales, réussites locales*, Paris, Karthala, 2007.

23 Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Mont-Saint-Aignan/Caen, Publications des universités de Rouen et du Havre/Presses universitaires de Caen, 2006.

24 Jean-François Klein, « La création de l'École coloniale de Lyon. Au cœur des polémiques du Parti colonial. », *Outre-mers, revue d'histoire*, 2^e trimestre 2005 ; J.-F. Klein, « Pour une pédagogie impériale ? L'École et le Musée colonial de la Chambre de commerce de Lyon (1890-1947) », *ibid.*, n° 356-357, 2^e semestre 2007.

vement un enseignement de « législation et économie coloniales » à la faculté de droit (1891) et une École coloniale (1899). Ainsi, l'enseignement supérieur colonial constitue un des rares domaines où les villes de province peuvent rivaliser avec la capitale.

Mais, pour comprendre le processus d'institutionnalisation de l'enseignement supérieur colonial en France sous la III^e République, il convient de restituer également le processus parallèle de mise en discipline des « sciences coloniales »²⁵.

3 – À la croisée des *Colonial Studies* et des *Science Studies* : l'histoire des disciplines universitaires (2000-2009)

La vision de l'enseignement supérieur colonial a été profondément renouvelée par le croisement de domaines d'investigation longtemps étrangers l'un à l'autre : l'histoire de la colonisation et les *Science Studies*. Il s'est agi de concilier approche textuelle et approche contextuelle, histoire intellectuelle et histoire sociale, analyse internaliste des savoirs et étude externaliste du champ scientifique. L'étude de l'enseignement supérieur colonial, tant décrié pour son hétéronomie et sa médiocre qualité, est devenue légitime au prix d'un effort de « symétrisation » qui implique de s'intéresser aux savoirs défaits pour tenter de les comprendre²⁶.

Dans le cadre des études par aire culturelle, les chercheurs se sont d'abord focalisés sur certaines régions de l'Empire afin d'y appréhender les interactions entre les différentes disciplines scientifiques²⁷. Depuis une décennie, l'étude des sciences sociales en situation coloniale – la géographie²⁸,

25 P. Singaravéλου, *Professer l'Empire...*, *op. cit.*

26 David Bloor, *Knowledge and Social Imagery*, Londres, Routledge, 1976.

27 Daniel Nordman, Jean-Pierre Raison (dir.), *Sciences de l'homme et conquête coloniale. Constitution et usages des sciences de l'homme en Afrique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1980 ; Jean-Claude Vatin (dir.), *Connaissance du Maghreb, sciences sociales et colonisation*, Paris, Éditions du CNRS, 1988 ; Marie-Noëlle Bourguet et al. (dir.), *L'invention scientifique de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998 ; Yamina Bettahar, *De la science coloniale à la science nationale : émergence et institutionnalisation des savoirs et des communautés scientifiques en Algérie (de 1909 à 1994)*, thèse de sciences politiques sous la direction de Jean Leca, IEP de Paris, 1998 ; Alain Messaoudi, Daniel Nordman, Nabila Oulebsir (dir.), *Construction des savoirs et des disciplines en Afrique du Nord et en Méditerranée*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2007.

28 Olivier Soubeyran, *Imaginaire, science et discipline*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Isabelle Surun, *Géographie de l'exploration. La carte, le terrain et le texte (Afrique occidentale, 1780-1880)*, thèse dactylographiée, Paris, EHESS, 2003 ; Hélène Blais, *Voyages au grand océan. Géographies du Pacifique et colonisation, 1815-1845*, Paris, CTHS, 2005 ; P. Singaravéλου (dir.), *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Belin, 2008.

l'histoire²⁹, l'anthropologie³⁰, le droit³¹, les sciences politiques³², la psychologie³³, l'économie³⁴, l'africanisme³⁵, l'égyptologie³⁶, la physique³⁷, la géologie³⁸, la médecine³⁹, l'agronomie et la botanique⁴⁰, ou encore les « sciences coloniales » dans leur ensemble⁴¹ – constitue sans doute l'un des domaines

-
- 29 Sophie Dulucq, Colette Zytnicki, *Décoloniser l'histoire ? De l'histoire coloniale aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique, XIX^e-XX^e siècles*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 2003 ; S. Dulucq, C. Zytnicki, *Savoirs autochtones et écritures de l'histoire en situation coloniale, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2006 ; S. Dulucq, *Aux origines de l'histoire de l'Afrique. Historiographie coloniale et réseaux de savoir en France et dans les colonies françaises d'Afrique subsaharienne*, dossier d'HDR sous la direction d'Odile Goerg, université Paris VII, 2005.
- 30 Claude Blanckaert (dir.), *Les Politiques de l'anthropologie. Discours et pratiques en France, 1860-1940*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Benoit de L'Estoile, *L'Afrique comme laboratoire. Expériences réformatrices et révolution anthropologique dans l'empire colonial britannique (1920-1950)*, thèse de l'EHESS, Paris, 2004.
- 31 Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, n° 53, 2003/4 ; Bernard Durand, Martine Fabre (dir.), *Le Juge et l'outre-mer. Les roches bleues de l'Empire colonial*, Lille, Centre d'histoire judiciaire, 2004 ; E. Saada, *Les Enfants de la colonie. Les méfis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.
- 32 Véronique Dimier, *Le Gouvernement des colonies, regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- 33 Pierre Singaravélou, « De la psychologie coloniale à la géographie psychologique : itinéraire, entre science et littérature, d'une discipline éphémère dans l'entre-deux-guerres » in Michel Kail (dir.), « Marges et marginalisations dans l'histoire de la psychologie », *L'Homme et la société*, n° 167-168-169, 2008.
- 34 Pierre Singaravélou, « L'"économie coloniale", une nouvelle discipline au service du patronat impérial ? » in Hubert Bonin, Catherine Hodeir, Jean-François Klein (dir.), *L'Esprit économique impérial*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2008.
- 35 Anne Piriou, Emmanuelle Sibeud (dir.), *L'Africanisme en questions*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1997 ; E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France 1878-1930*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2002.
- 36 Éric Gady, *Le Pharaon, l'égyptologue et le diplomate : les égyptologues français du voyage de Champollion à la crise de Suez (1828-1956)*, thèse de l'Université Paris 4-Sorbonne sous la direction de Jacques Frémeaux, 2005.
- 37 Lewis Pyenson, *Civilizing Mission : Exact Sciences and French Overseas Expansion, 1830-1940*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1993.
- 38 Yamina Bettahar, « La géologie en Algérie (1880-1940) », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 18, automne 2007.
- 39 Léon Lapeyssonnie, *La Médecine coloniale : mythes et réalités*, Paris, Seghers, 1988 ; Rita Headrick, *Colonialism, Health and Illness in French Equatorial Africa, 1885-1935*, Atlanta (Ga), African Studies Association Press, 1994.
- 40 Christophe Bonneuil, *Des savants pour l'Empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la « mise en valeur des colonies françaises » 1917-1945*, Paris, Éd. de l'ORSTOM, 1991 ; C. Bonneuil, *Mettre en ordre et discipliner les tropiques : les sciences du végétal dans l'Empire français, 1870-1940*, thèse d'histoire sous la direction de Dominique Pestre, université Paris 7, 1997 ; C. Bonneuil, Marie-Noëlle Bourguet (dir.), « De l'inventaire du monde à la mise en valeur du globe. Botanique et colonisation (fin XVII^e siècle-début XX^e siècle) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1999, n° 322-323.
- 41 Emmanuelle Sibeud, « Introduction », « Les sciences sociales à l'épreuve de la situation coloniale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2004, 10.

les plus dynamiques de l'histoire des sciences humaines et de l'histoire du fait colonial⁴².

Les supports et les objets se sont diversifiés en incluant, d'un côté, les thèses de doctorat⁴³, les revues⁴⁴, les sociétés savantes⁴⁵, de l'autre, l'étude biographique des principaux acteurs de l'enseignement supérieur colonial (Marcel Mauss, Sylvain Lévi, Auguste Chevalier, Maurice Delafosse, Robert Delavignette, Robert Montagne, etc.)⁴⁶.

En prenant au sérieux les savants et les savoirs coloniaux et en restituant leur logique propre, ainsi que le rôle des populations colonisées, ces travaux nuancent les analyses des *Post-Colonial Studies* qui, à partir de la publication de *Orientalism* par Edward Said, en 1978, se sont focalisées sur l'analyse des discours (littéraires et savants) produits par les colonisateurs. En effet, les études post-coloniales ont établi un rapport mécanique entre savoir et pou-

42 P. Singaravéλου, *Professer l'Empire....*, op. cit.

43 V. Karady, « Note sur les thèses de doctorat consacrées à l'Afrique dans les universités françaises de 1884 à 1961 », *Informations sur les sciences sociales – Social Science Informations*, 11/1, 1972 ; Daniel Nordman, « Une soutenance à la Sorbonne en 1895 : les thèses d'Augustin Bernard » in P. Singaravéλου (dir.), *L'Empire des géographes....*, op. cit.

44 Anne Piriou, « Indigénisme et changement social : le cas de la revue *Outre-Mer* (1929-1937) » in A. Piriou, Emmanuelle Sibeud, *L'Africanisme en questions*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1997 ; Marie-Albane de Suremain, « Métamorphoses d'un continent : l'Afrique des *Annales de géographie*, de 1919 au début des années 1960 », *Cahiers d'études africaines*, vol. 39, n° 1, 1999. De cette dernière, voir aussi : *L'Afrique en revues : des « sciences coloniales » aux sciences sociales, 1919-1964*, thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, université Paris 7, 2001 ; « Chroniques africanistes ou fragments pour une histoire totale de l'Afrique ? L'histoire coloniale dans le *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifique de l'AOF/IFAN*, 1916-1960 » in Sophie Dulucq, Colette Zytnicki (dir.), *Décoloniser l'histoire ?....* op. cit. ; « Ambitions positivistes et savoirs autochtones : les traditions orales dans le *Bulletin du CEHSAOF/IFAN* » in S. Dulucq, C. Zytnicki (dir.), « Savoirs autochtones XIX^e-XX^e siècles », *Outre-mers, revue d'histoire*, 2^e semestre, 2006.

45 Yamina Bettahar, « La Société d'histoire naturelle d'Afrique du Nord : algérienisation d'une société savante coloniale », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 101-102, juillet 2003 ; Pierre Singaravéλου, « Aux origines coloniales de la francophonie : le rôle pionnier des associations et des sociétés savantes » in Sylvie Guillaume (dir.), *Le Tissu associatif francophone*, Talence, éditions de la MSHA, 2006 ; Emmanuelle Sibeud, « La Société de géographie de l'Afrique occidentale française (1907-1908) : un modèle périmé ? » in P. Singaravéλου (dir.), *L'Empire des géographes....*, op. cit.

46 Marcel Fournier, *Marcel Mauss*, Paris, Fayard, 1994 ; Christophe Bonneuil, « Entre science et empire, entre botanique et agronomie : Auguste Chevalier, savant colonial » in Patrick Petitjean (dir.), *Les Sciences hors d'occident au XX^e siècle*, vol. 2 : *Les Sciences coloniales : figures et institutions*, Paris, ORSTOM Éd., 1996 ; Jean-Loup Amselle, E. Sibeud (dir.), *Maurice Delafosse. Entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998 ; François Pouillon, Daniel Rivet (dir.), *La Sociologie musulmane de Robert Montagne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000 ; Bernard Mouralis, Anne Piriou (dir.), *Robert Delavignette, savant et politique (1897-1976)*, Paris, Karthala, 2003 ; Lyne Bansat-Boudon, Roland Lardinois (dir.), *Sylvain Lévi (1863-1935). Études indiennes, histoire sociale*, Turnhout, Brepols, 2007 (Bibliothèque de l'École des hautes études, vol. 130) ; François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008.

voir, le premier étant considéré avant tout comme un instrument d'oppression symbolique et de contrôle. Cette approche a été critiquée par les travaux de chercheurs moins sensibles aux sirènes du postmodernisme et plus ancrés dans l'histoire sociale, qui ont souligné la faiblesse des matériaux empiriques mobilisés, le caractère excessivement abstrait de l'analyse et l'usage abusif de la généralisation⁴⁷. Ainsi, la dimension sociale et institutionnelle de l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche a été éludée par les représentants des études post-coloniales, qui n'ont pu, par là même, percevoir la diversité des discours et des lieux de production des savoirs en situation coloniale : par exemple, le contenu des cours de « géographie coloniale » est sensiblement différent à l'École coloniale de Paris, à l'Université de Bordeaux, à l'École des hautes études commerciales et à l'Université d'Alger⁴⁸. De même, il est impossible de réduire purement et simplement l'enseignement supérieur colonial à sa dimension propagandiste : il a pu être aussi un lieu de production de nouveaux domaines scientifiques, telles la géographie de l'aménagement de Marcel Dubois, l'anthropologie juridique de René Maunier ou encore l'ethnobotanique d'Auguste Chevalier.

II – Un enseignement supérieur très limité dans les colonies au profit de la formation professionnelle et de la recherche

Parallèlement au développement de l'enseignement des « sciences coloniales » en métropole, des écoles et des universités sont créées dans les colonies. Cet enseignement supérieur semble constamment osciller entre la nécessité pratique de former une élite « indigène » intermédiaire et la volonté malthusienne de limiter l'accès au système universitaire des colonisateurs. Les historiens se sont désintéressés des rares expériences universitaires ultramarines et ont privilégié l'étude du relatif dynamisme des écoles de formation professionnelle et des institutions de recherche *in situ*.

47 Sumit Sarkar, *Writing Social History*, New Delhi, Oxford University Press, 1997 ; E. Sibeud, « Du postcolonialisme au questionnement postcolonial : pour un transfert critique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-4, 2007, p. 142-155 ; Claire Laux, François-Joseph Ruggiu, Pierre Singaravélou (dir.), *Au Sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (16^e-20^e siècles) / At the Top of the Empire. European Elites in the Colonies (16th-20th c.)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009.

48 P. Singaravélou, *Professer l'Empire...*, *op. cit.*

1 – Les limites de l'enseignement universitaire sur le terrain colonial

Seuls quatre centres universitaires ont été créés dans l'Empire français, à Alger, Hanoi puis, à la veille de la décolonisation, Tunis et Dakar.

À Alger, à la suite de l'école de médecine (1857), sont fondées des écoles supérieures de droit, de sciences et de lettres en 1879. En 1909, ces écoles transformées en facultés constituent l'université d'Alger⁴⁹. Les écoles supérieures algéroises se définissent dès l'origine comme un foyer d'enseignement des sciences coloniales. Le recteur d'Alger déclare en 1880 :

L'École de droit d'Alger [...] est chargée d'exposer le détail de la législation algérienne et d'en justifier, pour ainsi dire, la nécessité. Elle doit, de plus, initier aux coutumes d'une population que la loi française est appelée à régir seule un jour, les jeunes gens qui demain, dans notre colonie, appartiendront à l'administration, à la magistrature ou au barreau »⁵⁰.

À partir de 1889, l'école de droit délivre un certificat d'études supérieures de législation algérienne, tunisienne et marocaine incluant l'étude du droit musulman et des coutumes indigènes⁵¹. Quant à l'école des lettres, étudiée par Alice Conklin, ses professeurs doivent enseigner les « langues arabe et berbère », la religion, les coutumes, la littérature, l'histoire, la géographie et la sociologie des populations colonisées⁵². De son côté, Florence Deprest a récemment analysé l'institutionnalisation de la géographie à la faculté des lettres d'Alger, en resituant les universitaires dans le champ scientifique français⁵³.

L'université d'Alger, qui a accueilli de nombreux enseignants promis à de brillantes carrières parisiennes – Stéphane Gsell, René Maunier, Jérôme Carcopino ou Louis Gernet –, est le seul établissement ultramarin à souffrir la comparaison avec les facultés métropolitaines. Elle demeure presque entièrement réservée aux Européens, accueillant 30 étudiants musulmans en 1914, 47 en 1920 et une centaine à la fin des années 1930, soit moins de 5 % des

49 Jean Mélia, *L'Épopée intellectuelle de l'Algérie. Histoire de l'Université d'Alger*, Alger, La maison des livres, 1950 ; Xavier Yacono, « Pour une histoire de l'Université d'Alger », *Revue Africaine*, tome CV, n° 468-469, 1961 ; Madiana Delaye-Lastrajoli, « L'Enseignement en Afrique du Nord : naissance de l'université d'Alger », *Généalogie Algérie Maroc Tunisie*, n° 77, 2002.

50 Rapport annuel de M. Belin, recteur d'Alger, 23 décembre 1880, cité par J. Mélia, *op. cit.*, p. 115.

51 Jean-Claude Vatin, « Science juridique et institution coloniale : l'école de droit d'Alger (1879-1909) », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 1983.

52 Alice Conklin, *La Faculté des lettres à Alger, 1885-1930*, mémoire de l'EHESS sous la direction de Lucette Valensi, Paris, 1981.

53 Florence Deprest, *Géographes en Algérie. La géographie universitaire en situation coloniale (1880-1950)*, Paris, Belin, 2009.

effectifs totaux⁵⁴. De nombreuses sources au Centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence et aux Archives nationales d'Algérie à Alger demeurent vierges de toute consultation⁵⁵. Ainsi, les nombreux Instituts créés au sein de l'université d'Alger en collaboration étroite avec l'administration coloniale pourraient faire l'objet de nouvelles études⁵⁶.

Le projet universitaire français a été totalement différent en Indochine, où Paul Beau crée à Hanoï, en 1907, une université composée de trois sections : littéraire, scientifique et juridique. Sylvie Guillaume a analysé les péripéties politiques de l'histoire de cette institution fondée pour lutter contre la diffusion des idées nationalistes au sein de la jeunesse autochtone⁵⁷. Elle accueille à l'origine 94 étudiants et 74 auditeurs libres mais doit fermer ses portes dès 1908, par manque de volonté politique⁵⁸. Sous l'impulsion du gouverneur Albert Sarraut, elle ouvre à nouveau en 1917, afin de détourner les élites intellectuelles vietnamiennes des universités japonaises, très attractives pour elles depuis 1905. L'enseignement supérieur français doit alors se substituer à l'enseignement mandarin : les concours triennaux de recrutement des élites administratives sont abolis en 1915 au Tonkin et en 1919 à Hué.

54 Jacques Frémeaux, *Les Empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, p. 246.

55 Yamina Bettahar, « Les sources de l'enseignement supérieur colonial au Centre des archives d'outre-mer et au Centre des archives nationales d'Algérie » in Marie-Jeanne Mailfert, Laurent Rollet (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'Université*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008.

56 Sont successivement fondés l'Institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie (1883), l'Institut d'hygiène et de médecine coloniale de l'Afrique du Nord (1923), l'Institut d'études orientales (1934), l'Institut des recherches sahariennes (1937), l'Institut de géographie, l'Institut de criminologie de l'Afrique du Nord (1942), l'Institut d'urbanisme (1942), l'Institut pratique de prospection minière coloniale (1942), l'Institut d'éducation physique (1944) et enfin, en 1949, l'Institut d'études politiques (IEP) d'Alger, dont la généalogie traduit parfaitement le caractère colonial de cet enseignement supérieur : tout d'abord, un Institut des sciences administratives, sociales et coloniales est créé à Alger en 1941 pour préparer aux carrières publiques et privées, mais surtout administratives, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique noire. En août 1942, l'École libre des sciences politiques de Paris fonde au sein de l'Université d'Alger un Centre d'études politiques et administratives où, après la Libération, seront préparés, après 1945, le concours de l'ENA et ceux de l'administration de l'Afrique du Nord et de l'Union française. Les archives de ces deux institutions se trouvent à la Fondation nationale des sciences politiques. L'Institut et le Centre se transforment en IEP d'Alger en 1949. Il faudrait ajouter, pour être complet, l'École supérieure de commerce d'Alger, fondée en 1900, qui a ouvert une section coloniale en 1931.

57 Sylvie Guillaume, « L'Université d'Hanoï, premier pôle de la francophonie, 1880-1954 », in *L'Université et la francophonie*, textes réunis par Marcel Martel avec la collaboration de Robert Chouquette, actes du colloque tenu à l'université d'Ottawa les 5, 6 et 7 novembre 1998, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 29-51.

58 Pierre Brocheux, Daniel Hémerly, *Indochine. La colonisation ambiguë 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2001, p. 216.

Il faudrait étudier les différentes écoles supérieures fondées à Hanoi dans l'entre-deux guerres⁵⁹. L'école de médecine se transforme en faculté en 1936 ; toutefois l'administration refuse de créer des facultés de lettres et de sciences, en dépit des demandes successives des étudiants autochtones et de certains enseignants, au prétexte que l'école supérieure de pédagogie suffit puisqu'elle forme la majorité des enseignants. Il faut attendre le gouvernement vichyste de l'amiral Decoux pour que soit créée, en 1941, l'École supérieure scientifique universitaire indochinoise, qui prépare la licence ès sciences, et, en 1943, l'École d'architecture. Il s'agit de l'unique université de l'Empire français véritablement destinée aux « indigènes ». Ainsi, l'école de médecine accueille, en 1934-1935, 108 Tonkinois, 58 Cochinchinois, 40 Annamites, 12 Français et 5 Chinois⁶⁰.

En Tunisie, l'enseignement supérieur s'est limité à l'Institut des hautes études de Tunis, « embryon d'université » rattaché à l'académie de Paris, qui a toutefois joué un rôle décisif⁶¹. Ouvert en octobre 1945, l'Institut accueille alors plus de 600 étudiants, dont moins d'un quart sont musulmans, et possède quatre sections (scientifique ; sociologique et historique ; juridique, administrative et économique ; philologique et linguistique) qui intègrent la nouvelle Université de Tunis en 1960.

À Dakar, l'enseignement supérieur prend d'abord la forme d'une classe de mathématiques spéciales, ouverte au lycée Van Vollenhoven en 1947 ; en 1948, des cours d'enseignement supérieur sont dispensés pour la première fois en physique, chimie et biologie, puis, à partir de 1949, en lettres et droit. En 1950 est créé, sous la tutelle des Universités de Bordeaux et de Paris, l'Institut des hautes études de Dakar (IHED), première mouture de l'université sénégalaise, qui regroupe quatre écoles (droit, médecine, sciences et lettres), puis un centre de préparation aux concours administratifs qui, à partir de 1954, prépare au diplôme d'études administratives de l'AOF. Lorsqu'est fondée l'Université de Dakar, en 1957, les écoles de l'IHED sont regroupées en son sein. Lors de sa

59 L'École des travaux publics est instituée en 1913, l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture en 1917, l'École des beaux-arts en 1924, l'École vétérinaire en 1928, sans oublier l'École supérieure de commerce, l'École supérieure de pédagogie créée sur le modèle de l'École normale primaire supérieure de Saint Cloud, et l'École des hautes études indochinoises de Hué, créée en 1922 pour former les lettrés, qui devient en 1931 l'École supérieure de droit.

60 S. Guillaume, « L'Université d'Hanoi... », art. cit., p. 40.

61 Kmar Kchir-Bendana, « L'Institut des hautes études de Tunis : 1945-1950 », *La Tunisie de l'après-guerre (1945-1950)*, Tunis, Institut supérieur d'histoire du mouvement national, 1991, p. 119-132.

première année de fonctionnement, l'établissement accueille 1 069 étudiants, dont 368 « Français », 628 « Africains » et seulement une dizaine de jeunes femmes, répartis inégalement en droit (369), lettres (314), sciences (273) et médecine (113)⁶². Toutefois, les étudiants africains, regroupés au sein de l'association AGED, mettent en question la qualité des enseignements et soulignent les carences du corps professoral : l'établissement dakarois ne mériterait pas le label universitaire⁶³. Parallèlement, un centre d'enseignement supérieur est fondé à Abidjan en 1959 mais n'accueille alors que 12 étudiants en lettres, 14 en sciences et 12 en droit, tandis que 1 131 Ivoiriens étudient au même moment en Europe⁶⁴. L'accroissement du nombre des bourses, qui passe de 400 en 1945 à 2 450 en 1955, favorise le départ des étudiants africains pour la métropole aux dépens des centres universitaires locaux. Il convient sans doute de poursuivre les travaux effectués sur la période de la décolonisation, en se focalisant sur les continuités et discontinuités entre « université coloniale » et « université nationale »⁶⁵.

En l'absence d'un véritable enseignement universitaire, on peut se demander quel type de formation a été privilégié par les administrations coloniales jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

2 – La formation de cadres intermédiaires « indigènes »

Les colonisateurs ont préféré encourager la formation des « auxiliaires » autochtones. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'accès à ces écoles « professionnelles » – facteur essentiel de reproduction des élites autochtones – demeure très sélectif et constitue l'un des seuls vecteurs de promotion sociale pour les populations colonisées. Ce malthusianisme s'explique en partie par la crainte de former des « intellectuels », « évolués » et « déclassés », susceptibles de remettre en question la domination européenne.

62 Majhemout Diop, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest*, t. 2, *Le Sénégal*, Paris, Maspero, 1972.

63 Cheikh Faty Faye, *Les Enjeux politiques à Dakar (1945-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2000.

64 Denis Bouche, « La France et la préparation de ses ressortissants d'outre-mer à la prise de responsabilités par l'accès aux études universitaires » in Charles-Robert Ageron, Marc Michel (dir.), *L'Ère des décolonisations. Colloque Décolonisations comparées*, Aix-en-Provence, 29 septembre-3 octobre 1993, Paris, Karthala, 1995.

65 Davidson Nicol, « Politics, Nationalism and Universities in African Politics, Nationalism and Universities in Africa », *African Affairs*, vol. 62, n° 246 (jan. 1963), p. 20-28 ; Wilton S. Dillon, « Universities and Nation-Building in Africa », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 1, n° 1 (mars 1963), p. 75-89 ; Aïssa Kadri, « De l'université coloniale à l'université nationale. Instrumentalisation et idéologisation de l'institution », *Peuples méditerranéens*, n° 54-55, 1991.

Les « écoles de médecine indigènes » bénéficient d'un développement précoce dans les colonies françaises au fur et à mesure de l'expansion ultramarine⁶⁶. Une école de médecine est fondée à Alger en 1857, à Pondichéry en 1863, à Tananarive en 1896, à Hanoi en 1902, à Dakar en 1918 et à Phnom Penh en 1946. En dépit du caractère novateur de leur enseignement, qui associe théorie et pratique (enseignement au lit du malade, étude de dossiers de patients, formation continue), ces écoles ne relèvent pas pleinement de l'enseignement supérieur dans la mesure où elles ne forment que des médecins auxiliaires, des officiers de santé et des vaccinateurs. Le diplôme délivré en fin d'études n'est valable que dans la colonie et ne possède aucune valeur universitaire.

Avec les écoles de médecine, les écoles normales accueillent les meilleurs éléments issus de l'enseignement primaire et des écoles de village. En Afrique occidentale française, les écoles normales de Saint-Louis du Sénégal (1903)⁶⁷, de Katibougou au Soudan (1935), de Brazzaville (1935), de Dabou en Côte d'Ivoire (1937) et de Rufisque au Sénégal (1938) forment les « instituteurs indigènes » et les commis de l'administration⁶⁸. Peggy Sabatier a très tôt montré que ces écoles ont constitué, à partir de l'entre-deux-guerres, la principale filière de formation des élites africaines, qui ne pouvaient, à de rares exceptions près, accéder à l'enseignement supérieur métropolitain⁶⁹. Ainsi les diplômés de l'école normale William-Ponty ont formé un « groupe frontière » perturbant la traditionnelle dualité coloniale du colonisé et du colonisateur, du sujet et

66 Paul Brau, *Trois siècles de médecine coloniale française*, Paris, Vigot frères, 1931 ; L. Dejou, *L'École africaine de médecine et pharmacie de Dakar*, Ministère de l'Outre-Mer, 1950 ; A. Bigot, « La médecine française à Pondichéry aux XVIII^e et XIX^e siècles », 91^e Congrès des sociétés savantes, volume des rapports, Rennes, 1966 ; H. Galliard et P. Huard, « Les débuts de l'enseignement de la médecine occidentale au Vietnam », *Presse médicale*, novembre 1967 ; E. R. Brygoo, « Les débuts de l'enseignement médical à Madagascar. Un siècle d'expérience », *Bulletin de l'Académie Malgache*, 49/1, 1971 ; J. Gonzalés, « Histoire de la naissance et du développement de l'école de médecine d'Hanoi », *Histoire des sciences médicales*, n° 1, 1996 ; Laurence Monnais-Rousselot, « Paradoxes d'une médicalisation coloniale. La professionnalisation du "médecin indochinois" au XX^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2002/3, n° 143.

67 Notamment à l'école normale d'instituteurs William-Ponty, fondée à Saint-Louis en 1903, devenue école fédérale en 1907, transférée à Gorée en 1913 et regroupée en 1921 avec l'école Faidherbe qui formait les cadres administratifs.

68 Denise Bouche, *L'Enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920*, thèse de doctorat (lettres), université Paris I, 1974.

69 Peggy Sabatier, *Educating a Colonial Elite. The William Ponty School and its Graduates*, Ph. D., University of Chicago, 1977.

du citoyen⁷⁰. Quant à l'école normale d'institutrices de Rufisque, étudiée par Pascale Barthélémy, elle doit transmettre une éducation morale et pratique, afin de préparer les premières enseignantes africaines tout en éduquant les futures épouses des auxiliaires masculins⁷¹.

Les Français fondent dès 1922 un cours complémentaire à Lomé pour former les cadres et les médecins autochtones, alors que jusque-là les Allemands s'étaient opposés à la scolarisation des « indigènes » togolais au-delà du primaire. Toutefois, une partie de la bourgeoisie autochtone préfère envoyer ses enfants en Gold Coast, la colonie anglaise voisine⁷². Aussi conviendrait-il d'apprécier le rôle des relations et circulations inter-impériales dans le développement de l'enseignement colonial et l'élaboration des stratégies scolaires.

S'agissant des centres de formation en Afrique du Nord, l'étude pionnière de Fanny Colonna sur les instituteurs de l'école normale de Bouzaréah, créée dans la banlieue d'Alger en 1865, a révélé l'émergence d'un corps d'intermédiaires entre dominants et dominés : la discipline de l'internat et les matières enseignées ont entraîné une acculturation rapide des élèves instituteurs⁷³. De même, Pierre Vermeren a mis au jour le système de reproduction des élites marocaines et tunisiennes par le biais des institutions scolaires⁷⁴. Les élites autochtones sont principalement formées dans deux établissements – le collège Sadiki (1875) à Tunis et le collège Moulay Idriss (1914) de Fès –, tandis que l'enseignement coranique a été préservé à l'université de la Zaytuna à Tunis et à l'université Qarawiyyne de Fès⁷⁵.

70 Jean-Hervé Jézéquel, *Les « mangeurs de craies »*. *Les instituteurs diplômés de l'école normale William Ponty. Socio-histoire d'une catégorie professionnelle à l'époque coloniale (1900-1960)*, doctorat de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002 ; « Grammaire de la distinction coloniale. L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903-fin des années 1930) », *Genèses*, 69, 2007.

71 Pascale Barthélémy, « La formation des Africaines à l'École normale d'institutrices de l'AOF de 1938 à 1958. Instruction ou éducation ? », *Cahiers d'études africaines*, n° 169-170, 2003 ; *Femmes, africaines et diplômées : une élite auxiliaire à l'époque coloniale. Sages-femmes et institutrices en Afrique occidentale française (1918-1957)*, thèse de doctorat, université Paris 7, 2004.

72 Yves Marguerat, « Les stratégies scolaires au Togo à l'époque du mandat français », *Cahiers d'études africaines*, n° 169-170, 2003.

73 Fanny Colonna, *Les Instituteurs algériens formés à l'école normale de Bouzaréah. 1883-1939*, thèse de 3^e cycle, université Paris IV-Sorbonne, 1971 ; *Instituteurs algériens*, Paris, Presses de la FNSP, 1975 ; « Le système de l'enseignement de l'Algérie coloniale », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 44, 1975.

74 Pierre Vermeren, *La Formation des élites marocaines et tunisiennes. Des nationalistes aux islamistes (1920-2000)*, Paris, La Découverte, 2002.

75 Mekki Merrouni, *Le Collège musulman de Fès (1914 à 1956)*, thèse de doctorat, université de Montréal, 1980 ; Nouredine Sraieb, *Le Collège Sadiki de Tunis 1875-1956 : Enseignement et nationalisme*, Paris, CNRS Éditions, 1998.

L'Indochine se caractérise par la préexistence d'un enseignement supérieur confucéen, et la persistance d'un « habitus mandarin » prédispose les élites vietnamiennes à se fondre dans le moule méritocratique républicain⁷⁶. Les « écoles de province » ou écoles des Doc Hoc préparent aux épreuves des concours triennaux et dispensent le grade le plus élevé du mandarinat : on y étudie la science administrative, la littérature classique, la morale et l'histoire, puis les sciences, la version et le thème français en quoc ngu⁷⁷. À côté des écoles de lettrés se mettent en place des établissements professionnels, comme le collège des interprètes (1886) et l'école normale de Hanoi (1904)⁷⁸.

Marie Salaün a étudié le projet français de formation d'une élite scolaire autochtone en Nouvelle-Calédonie au travers de la création de l'« école des moniteurs indigènes » de Montravel en 1913⁷⁹. Les futurs instituteurs « indigènes », désignés par la gendarmerie, suivent un enseignement pratique fondé essentiellement sur le jardinage, afin d'améliorer le quotidien des élèves, et sur le travail du bois et du fer, qui doit les préparer à œuvrer à la construction des écoles dans lesquelles ils devront officier ! Cet « enseignement au rabais », résultant du refus de l'administration coloniale de développer l'enseignement « théorique », considéré comme superflu et dangereux, est à l'origine du grave retard scolaire de la population kanake. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, les élites politiques sont quasiment toutes issues des écoles confessionnelles, alors que dans le reste de l'Empire, les écoles normales et les écoles de médecine ont souvent constitué les lieux de formation des dirigeants nationalistes.

3 – Le dynamisme des instituts de recherches dans l'Empire français

Si le développement de l'enseignement supérieur a été limité et souvent cantonné aux filières de formation des cadres intermédiaires, les Français ont très tôt constitué un réseau d'instituts de recherche *in situ* au service du gouvernement colonial et de l'essor des sciences biologiques et médicales, ainsi que des études orientalistes et africanistes.

76 Trinh Van Thao, *L'École française en Indochine*, Paris, Karthala, 2000.

77 Le quoc ngu est l'écriture vietnamienne romanisée.

78 Pascale Besançon, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

79 Marie Pineau-Salaün, « Les "moniteurs" kanak ou l'impossible élite indigène en Nouvelle-Calédonie », *Genèses*, 43, juin 2001 ; M. Salaün, *L'École indigène. Nouvelle-Calédonie. 1885-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

Depuis la création d'un institut au Caire par Bonaparte en 1798, les Français ont fondé des institutions de recherche dans les zones d'influence françaises : l'École française d'Athènes (1846), l'École française de Rome (1875), l'Institut français d'archéologie orientale au Caire (1880) et la Délégation archéologique française en Afghanistan à Kaboul (1922)⁸⁰. Dès la fin du XIX^e siècle, l'Empire colonial accueille de nouveaux instituts associant l'étude de la philologie et de l'archéologie aux nouvelles sciences sociales.

L'Indochine ouvre la voie dans ce domaine avec la création, en 1873, du collège des administrateurs stagiaires, qui encadre les recherches des inspecteurs des affaires indigènes. Les universitaires prennent le relais au sein de la mission archéologique d'Indochine, fondée en 1898 et transformée par le gouverneur général Paul Doumer en École française d'Extrême-Orient en 1900⁸¹. Cette institution de recherche a pour mission de travailler à l'étude de l'histoire, des langues et du patrimoine artistique des pays asiatiques et de conserver les sites monumentaux indochinois, dont le parc d'Angkor au Cambodge.

Au Maroc, l'Institut des hautes études marocaines est créé en 1920 à Rabat par arrêté viziriel, tandis que les Français fondent dans la Syrie sous mandat l'Institut français de Damas, progressivement mis en place entre 1922 et 1928⁸². Enfin, l'Institut français d'Afrique noire, auquel Marie-Albane de Suremain a consacré plusieurs articles⁸³, fondé en 1936 par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, Jules Brévié, a pour but l'étude

80 Jean Vercoutter, *L'École du Caire (1880-1980)*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1980 ; André Raymond, *Égyptiens et Français au Caire 1798-1801*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1998 ; Yves Laissus, *L'Égypte, une aventure savante (1798-1801)*, Paris, Fayard, 1998 ; Patrice Bret (dir.), *L'Expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières (1798-1801)*, Cachan, Technique et documentation, 1999 ; Henry Laurens, *Orientales. I Autour de l'expédition d'Égypte*, Paris, CNRS éd., 2004 ; Catherine Valenti, « Les membres de l'École française d'Athènes : spécificités d'une élite universitaire (XIX^e-XX^e siècles) », *Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 7, juillet 2003 ; C. Valenti, *L'École française d'Athènes*, Paris, Belin, 2006 ; Institut français d'archéologie orientale, *Livre du centenaire*, XLVIII, Le Caire, 1980 ; Renaud Avez, *L'Institut français de Damas au palais Azem (1922-1946)*, Damas, Institut français de Damas, 1993 ; Françoise Olivier-Utard, *Politique et archéologie : histoire de la Délégation archéologique française en Afghanistan (1922-1982)*, Paris, ministère des Affaires étrangères, 1997.

81 Pierre Singaravélou, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges. Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale (1898-1956)*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999, rééd. 2001.

82 Renaud Avez, *L'Institut français de Damas...*, *op. cit.*

83 Marie-Albane de Suremain, « Faire du terrain en AOF dans les années cinquante », *Ethnologie française*, XXXIV, 4, 2004 ; « La mise en musée des cultures africaines, le musée de l'IFAN 1940-1960 », in Sophie Dulucq, Colette Zytnicki (dir.), « La colonisation culturelle dans l'empire français », *Outre-mers*, 2^e semestre, 2007 ; « Un Institut scientifique en situation coloniale : l'IFAN (1936-1960) » in *Actes du colloque « L'IFAN face à la virtualisation de son patrimoine : perspectives et enjeux »*, IFAN, Université Toulouse le Mirail, 26-28 novembre 2007, à paraître.

scientifique de « l'Afrique noire en général et de l'AOF en particulier, du pays, de ses habitants, de son histoire, de son évolution, de ses ressources, de ses productions »⁸⁴.

Au même moment, la recherche s'organise en métropole sous l'égide du Comité consultatif des recherches scientifiques de la France d'outre-mer (1937), ancêtre de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). En 1943 est créé l'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC), sous l'autorité du ministère des Colonies, afin de coordonner les recherches dans l'Empire français⁸⁵.

Sur le terrain colonial, la recherche médicale s'est développée dès la fin du XIX^e siècle dans le cadre des instituts Pasteur, voués à l'étude des maladies infectieuses et à la fabrication et l'inoculation des vaccins. La plupart des colonies se dotent d'un institut Pasteur – Saigon (1891), Tunis (1893), Nhatrang (1895), Tananarive (1898), Brazzaville (1908), Alger (1909), Tanger (1910), Kindia (1922), Dakar (1923), Hanoi (1925), Casablanca (1929), Dalat (1936), la Martinique (1939), la Guyane (1940), la Guadeloupe (1948), Phnom Penh (1953)⁸⁶ – tandis que les instituts fondés en dehors de l'Empire ont souvent été des échecs : Sydney (1888-1893), Constantinople (1893-1922), Bangkok (1913-1922), Chengdu (1911-1927), Shanghai (1938-1951). Ces instituts Pasteur dépendent de la participation des médecins militaires, qui représentent plus de la moitié des effectifs, et des administrations coloniales locales, qui les financent et promeuvent les politiques sanitaires⁸⁷.

L'œuvre de ces différentes institutions a été mise en avant afin de légitimer la « mission civilisatrice » de la France dans l'Empire : les pastoriens auraient permis le développement des pays africains, tandis que les orientalistes de l'école française d'Extrême-Orient auraient restitué aux populations indochinoi-

84 Article 2 des statuts de l'IFAN, cité dans la revue *Outre-Mer*, 9^e année, n° 1, mars 1937, p. 84.

85 Christophe Bonneuil, « Des savants pour l'Empire : les origines de l'ORSTOM », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, n° 10, Paris, Éditions du CNRS, 1991.

86 Parmi les nombreux travaux d'Anne-Marie Moulin, « Patriarchal Science : the Network of the Overseas Pasteur Institutes » in Patrick Petitjean *et al.*, *Sciences and Empires. Historical studies about scientific development and european expansion*, Dordrecht/Boston/London, Kluwer Academic Publishers, 1992, p. 307-324 ; « Les instituts Pasteur de la Méditerranée arabe. Une religion scientifique en pays d'islam » in Elisabeth Longuenesse (dir.), *Santé, médecine et société dans le monde arabe*, Lyon/Paris, Maison de l'Orient Méditerranéen/L'Harmattan, 1995 ; « The Pasteur institute's international network : scientific innovations and French tropisms » in Christophe Charle, Jürgen Schriewer, Peter Wagner (dir.), *Transnational Intellectual Networks. Forms of Academic Knowledge and the Search for Cultural Identities*, Frankfurt, Campus Verlag, 2004, p. 135-162.

87 Jean-Pierre Dedet, *Les Instituts Pasteur d'outre-mer. Cent vingt ans de microbiologie française dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 2000.

ses leur brillant passé. Ces instituts ont en tout cas favorisé l'essor des recherches de terrain dans les colonies et les échanges scientifiques entre colonisés et colonisateurs. Christophe Charle a analysé le rôle de ces établissements français dans la construction d'un Empire culturel qui outrepassa largement les frontières de l'Empire colonial⁸⁸.

L'enseignement supérieur colonial a donc connu une fortune très inégale en France et dans les colonies. En métropole, nous avons constaté une présence modeste dans les facultés des lettres, mitigée dans les facultés de droit et à l'École libre des sciences politiques, et incontestable dans les écoles supérieures de commerce et naturellement à l'École coloniale⁸⁹. Cet enseignement s'appuie de surcroît sur une production éditoriale florissante et sur un réseau de sociétés savantes et d'institutions scientifiques très actives. En revanche, l'essor de l'enseignement secondaire et supérieur dans les colonies a été limité par les administrations coloniales. Une histoire comparée des enseignements supérieurs coloniaux pourrait nous renseigner sur l'habitus universitaire et la place de l'enseignement dans la politique impériale de chaque puissance coloniale. Ainsi l'Empire britannique, depuis l'inauguration d'Harvard en 1636, a fondé très tôt plusieurs dizaines d'universités dans ses colonies : *Fourah Bay College* de Freetown (1827) et *South African College* (1829) de Cape Town sont contemporains de *London University College* (1826) et *King's College London* (1829)⁹⁰. Les universités de l'Empire britannique, contrairement aux établissements français, ne sont pas malthusiennes : les universités indiennes accueillent 130 000 étudiants en 1939⁹¹. Toutefois, les dominions et le Raj concentrent la majeure partie de l'effort des colonisateurs britanniques.

Somme toute, les expérimentations universitaires sur le terrain colonial questionnent la définition même de l'enseignement supérieur. En effet, les

88 C. Charle, « Des sciences pour un empire culturel. Note sur deux établissements scientifiques français à l'étranger », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 133, 2000, p. 89-95 ; « Enseignement supérieur et expansion internationale (1870-1930) : des instituts pour un nouvel empire ? » in Johan Heilbron, Remi Lenoir, Gisèle Sapiro (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004, p. 323-349.

89 Pierre Singaravélou, *Professer l'Empire...*, *op. cit.*

90 En 1939, les pays de l'Empire britannique et du Commonwealth accueillent de nombreuses universités : Australie (6), Barbades (1), Canada (20), Ceylan (1), Hong-Kong (1), Malte (1), Nouvelle-Zélande (6), Union sud africaine (5), Indes (18), Royaume Uni (21), Sierra Leone (1).

91 R. S. Aitken, « Growth of Commonwealth Universities between 1939 and 1958 », *The Times weekly review*, Londres, 24 avril 1958.

écoles normales et les écoles de médecine « indigènes » ne relèvent pas de l'enseignement supérieur, bien qu'elles constituent les principales filières de formation des élites autochtones. Quant aux universités créées dans les colonies, elles ne correspondent pas aux normes métropolitaines : l'administration coloniale dénie aux écoles supérieures de Hanoi le statut de faculté, tandis que les étudiants africains refusent de considérer l'établissement de Dakar comme une université digne de ce nom. Alger fait ainsi figure d'exception : il s'agit de la seule véritable université fondée outre-mer, mais dans un département français et pour les populations européennes. Ces différentes situations coloniales invitent à s'interroger sur le rôle stratégique et le pouvoir symbolique de l'enseignement supérieur pour les colonisateurs et les colonisés.

Pierre SINGARAVÉLOU

Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1

pierre.singaravelou@gmail.com